



**ABONNEMENTS**

Un an:	Six mois
Suisse . . . Fr. 6--	Fr. 3--
Union postale » 12--	» 6--
On s'abonne à tous les bureaux de poste	

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

**ANNONCES**

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne  
» de l'étranger 25 » »  
Minimum d'une annonce 50 cent.  
Les annonces se paient d'avance.

**Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.**

**Au congrès socialiste de Cologne**

Dans la séance de lundi, M. Bebel a fait certaines déclarations qui n'ont pas été suffisamment mises en évidence par les journaux.

Après avoir fait passer un mauvais quart d'heure au parti du centre catholique en même temps qu'aux loyalistes monarchiques, après avoir critiqué l'encyclique du pape en ce qu'elle proclamait le droit de propriété individuelle, M. Bebel a fait un pompeux éloge de la république aux dépens de l'empire allemand.

« J'estime, a-t-il dit, que la république est la meilleure forme de gouvernement. Et, d'abord, la République française, n'a-t-elle pas été reconnue par l'empire allemand? Sont-ils criminels, ces Suisses ces Américains du Nord, ces Brésiliens qui sont républicains? Je ne vois pas pourquoi, un jour, le peuple ne viendrait pas à reconnaître à son tour que la République vaut mieux que la monarchie? »

Ici une réticence du chef socialiste, ami des Guesde et Allemane.

« Certes, s'est-il écrité, si je regarde la république actuelle en France, je n'ai guère envie de changer: c'est que là, comme chez nous, la bourgeoisie dirige. »

Mais, se demande l'orateur, qu'en dira le clergé catholique? Qu'il se rassure: « L'année dernière, nous avons vu le Saint-Père recommander aux évêques et au clergé français de se réconcilier avec la République, puisque le bon Dieu l'a admise. Grâce à cette théorie, nous pouvons espérer que si l'Allemagne, un jour — nous ne savons quand — devait se constituer en république sociale, le saint-père la recommandera également, puisque le bon Dieu en aura admis l'avènement. »

On peut juger de la bruyante hilarité

dont ces paroles ont été accueillies par l'auditoire tout composé de socialistes républicains.

**L'assurance en Allemagne**

La *Gazette libérale* dit: « Un grand nombre de chefs de métier et d'industriels réunis à Berlin en assemblée publique ont décidé de saisir le Reichstag d'une pétition demandant que la loi sur l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse soit modifiée en ce sens que ni patrons ni ouvriers n'auraient plus à payer de cotisations.

Par contre, on percevrait de tous les contribuables un impôt progressif sur le revenu, dont le produit servirait à verser à tous les citoyens nécessiteux, à partir de l'âge de 60 ans, une rente d'un mark au moins par jour. »

Les socialistes allemands paraissent envisager l'assurance, contre certains risques du moins, à un tout autre point de vue que ceux de notre pays et n'iraient pas aussi loin qu'on le supposait dans la voie du socialisme d'état. En effet, le congrès socialiste de Cologne a voté une résolution contre l'assurance contre le chômage organisée par l'Etat et contre le monopole du commerce des blés.

En ce qui concerne les syndicats professionnels, le congrès, après une très vive discussion, se serait prononcé contre le principe de l'obligation.

**Au canton de Berne**

Un certain nombre de typographes de la ville de Berne, occasionnellement sans travail, se sont adressés au gouvernement pour demander de l'occupation. Le gouvernement sera probablement obligé de leur répondre que n'ayant pas d'im-

primerie, il ne peut pas fournir du travail à des compositeurs.

Le gouvernement bernois fait actuellement une revue générale des étrangers qui résident dans le canton et des papiers de légitimation qu'ils ont déposés. Ceux qui ne sont pas en règle sont invités à quitter le canton.

Une douzaine d'étrangers, parmi lesquels plusieurs Russes, ont déjà été invités à sortir du canton.

Vu la quantité d'étranger résidant dans le canton de Berne sans papiers réguliers, et pour éviter le danger de l'heimatlosat, on exigera à l'avenir strictement la légitimation de tout étranger ou le dépôt d'une caution en argent.

**L'Exposition universelle de 1900 telle qu'elle devrait être**

La *Revue Économique de Bordeaux*, propose une organisation toute nouvelle et très curieuse pour l'Exposition de 1900.

« L'Exposition universelle de 1900 s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mai et aura une durée exécutive de cinq ans.

Elle sera entreprise par une Compagnie au capital de... composé d'actions entièrement libérées.

La Compagnie choisira elle-même ses administrateurs auxquels l'Etat adjoindra un de ses représentants.

L'Etat désignera et concédera, à titre gratuit, l'espace nécessaire, pris sur son propre domaine. S'il faut développer davantage le siège de l'Exposition, la faculté d'expropriation pur cause d'utilité publique sera concédée à la Compagnie, et celle-ci devra amortir les terrains acquis pendant la durée de la concession.

La Compagnie devra avoir à proximité de toutes ses galeries des voies ferrées communiquant avec sa gare et ses issues principales, car le trafic sera l'objet essentiel et permanent de l'Exposition.

L'article entier est à lire. Il sera lu. Mais appliqué?...

## De la Finlande

Le correspondant du *Monde économique* lui demande que l'on exige maintenant, comme conséquence de la guerre douanière russe-allemande, les certificats d'origine même lorsque des marchandises qui pourraient être allemandes viennent directement de la France ou passent seulement en transit par l'Allemagne. L'imposition de 50 % sur les marchandises allemandes a développé un trafic considérable par vapeurs de Copenhague et de Hull.

Des maisons d'Allemagne, et surtout de Lübeck qui commerce beaucoup avec le Finlande, ont établi des succursales à Copenhague, et il est possible que quelque agent de la police secrète accompagnant le Tsar dans sa visite en Danemark, ait eu l'occasion de signaler à St-Pétersbourg des contraventions à l'ordonnance contre le commerce allemand. Les journaux russes, peu amicaux pour les Finlandais, reprochent à leurs autorités de n'avoir montré aucun zèle dans la guerre douanière. Il est vrai que celles-ci se méfient des certificats d'origine. Il n'est guère difficile d'appliquer des marques danoises ou anglaises à des marchandises allemandes, et les autorités danoises ou anglaises ne refuseront pas des certificats aux marchandises qui lui seront présentées avec de telles marques. Le plus souvent, ce seront des importateurs innocents, qui seront frappés. On vient d'envoyer un employé de douane finlandaise à Copenhague pour examiner ce qui s'y fait, et une commission visite, dans le même but, la longue côte finlandaise. Ce sont là autant d'exemples des inconvénients et des frais qu'entraîne la guerre douanière.

## Budget fédéral

Le Conseil fédéral s'est occupé jeudi du budget pour 1894. Il y consacrera plusieurs séances ces jours-ci et espère pouvoir l'arrêter à la fin de la semaine. Malgré l'augmentation du produit des douanes, le déficit serait inévitable, plusieurs grosses dépenses devant être faites. Le budget militaire a été considérablement réduit; il s'élève actuellement à 22 millions et l'on espère pouvoir y introduire d'autres réductions.

Par contre, l'*Intelligenzblatt* se dit en mesure d'affirmer 1<sup>e</sup> que le budget militaire de 1894 ne peut en aucun cas être abaissé à cette somme; 2<sup>e</sup> que le Conseil fédéral ne s'est pas encore occupé de cette question.

Le projet de budget présenté par le Département militaire prévoit une somme d'un peu moins de 25 millions.

## Conférence monétaire

Le Gouvernement italien a envoyé télégraphiquement de nouvelles instructions aux délégués italiens à la conférence monétaire de Paris.

Le Gouvernement demande une réduction de l'intérêt demandé par les autres Etats de la Ligue latine, pour les sommes que l'Italie aura à verser en remboursement de la monnaie divisionnaire d'argent qu'elle retirera.

## Traité de commerce avec l'Espagne

L'échange des ratifications concernant la convention de commerce hispano-suisse a eu lieu hier à Madrid. A cette occasion, il a été convenu, sous forme de protocole, que cette convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1894, dès minuit. Dans le cas où un traité de commerce conclu par l'Espagne avec un autre

pays — le Portugal excepté — serait mis en vigueur avant cette date, la convention signée avec la Suisse déployerait ses effets en même temps. Nous tiendrons, sur ce point, nos lecteurs au courant.

(Feuille officielle suisse du commerce.)

## Diminution de la criminalité

Les rapports de la direction des prisons centrales (*convict prisons*) de l'Angleterre et du pays de Galles ne cessent de signaler une diminution régulière dans le chiffre des détenus, et l'on peut affirmer que, durant la seconde moitié du présent siècle, la classe des criminels de profession est allée constamment en décroissant. Aussi le vaste bagne de Catham a-t-il dû être fermé faute d'emploi, et celui de Portsmouth ne tardera pas à l'être prochainement.

Durant la période quinquennale 1855-59 alors que la population anglaise et galloise était évaluée à un peu plus de dix-neuf millions d'âmes, on comptait en moyenne 2589 condamnations à la réclusion (*penal servitude*) par année. Dans les trois dernières années, bien que la population dépassât 29 millions, cette moyenne n'a plus été que de 791 !

C'est surtout la catégorie des jeunes criminels qui a diminué. En 1887 les condamnés au-dessus de l'âge de 21 ans le 3,2 % de l'ensemble des détenus. Ils n'en forment plus aujourd'hui que le 1,2 %. Le personnel des maisons centrales ne se recrute plus guère que parmi les vieux malfaiteurs incorrigibles.

Les causes de cette amélioration remarquable sont multiples. Les plus apparentes sont le progrès des habitudes de tempérance, la diffusion de plus en plus générale du bien-être parmi les masses, enfin et surtout les efforts incessants de l'initiative privée sous la forme d'œuvres de sauvetage et de relèvement.

De toutes ces œuvres, la plus admirable, peut-être, est celle du Dr Barnardo, de Londres, qui, dans l'espace de vingt-sept ans, a recueilli, élevé et placé 21,569 enfants pauvres et abandonnés, pour l'entretien desquels le public charitable a souscrit 32 millions de francs.

## Un procès de contrebande

Le *Moniteur de l'Horlogerie et de la Bijouterie* consacre un article au gigantesque procès de contrebande qui vient de s'ouvrir à Montbéliard; nous en détaillons quelques passages :

*L'arrestation de Perrot. — Première condamnation.*

Depuis plusieurs années, un voiturier du village de Maiche était fortement suspecté de faire la contrebande de l'horlogerie. Il se rendait chaque semaine à Chaux-de-Fonds, avec sa voiture, qu'à sa rentrée en France les douaniers fouillaient scrupuleusement sans rien y trouver.

La distance de Maiche (arrondissement de Montbéliard, Doubs) est d'environ 30 kilomètres. La route passe à Charquemont, puis des-

cend dans la vallée du Doubs en suivant en lacets les parois de l'énorme cirque de la Cendrée, passe en Suisse au pont de Biaufonds et remonte sur l'autre rive jusqu'à Chaux-de-Fonds, située près de 600 mètres au-dessus du niveau du Doubs.

Le premier poste de douanes qu'on trouve en venant en France depuis Chaux-de-Fonds est celui de la *Cheminée*, situé sur les parois du cirque de la Cendrée.

C'est ce poste qui, le 4 décembre 1892, découvrait le secret de la voiture de Perrot, dont le siège était creux. Cent vingt montres furent saisies dans sa voiture. Il passa quelques jours après devant le tribunal correctionnel de Montbéliard, pour ce fait isolé de contrebande, où personne autre ne pouvait être impliqué, les montres n'ayant pas pénétré en France. Il fut condamné à dix jours de prison, qui se transformèrent en six mois, la contrainte par corps ayant dû lui être appliquée pour l'amende considérable qui lui fut infligée.

### *L'enquête et les perquisitions*

On apprit bientôt que, depuis trois ans, Perrot avait expédié, par le bureau de poste de Maiche, situé cependant à côté du bureau de douane, treize cents boîtes, valeur déclarée.

Sur les livres de la poste, on releva les noms des destinataires de ces envois, et des commissions rogatoires furent lancées dans toute la France par le tribunal de Montbéliard.

Des perquisitions eurent lieu à Paris, Besançon, Lyon, Dunkerque, Brest, Saint-Etienne, Nîmes, etc. De nombreuses saisies furent opérées. L'un des chefs d'une maison de Suisse et qui la représentait en France, M. Goetschel, fut arrêté puis relâché sous caution, puis enfin définitivement incarcéré.

Le nombre des inculpés était de 521.

### *Les séries. — 28 procès. — 101 inculpés.*

Ces 101 inculpés ont été répartis en 28 séries, de la manière suivante :

Le parquet de Montbéliard a relevé vingt-huit noms de fabricants suisses expéditeurs de montres entrées en contrebande.

Chacun de ces fabricants a envoyé ces montres à un certain nombre d'inculpés, qui passeront en jugement avec lui; ce qui fait donc 28 procès analogues.

Dans chacun de ces procès sont cités :

1<sup>e</sup> Perrot.

2<sup>e</sup> Un fabricant suisse.

3<sup>e</sup> Un certain nombre d'horlogers français, quelques-uns figurant dans plusieurs procès.

Il est certain que la plupart des fabricants incriminés feront défaut. Quelques-uns, cependant, ont actuellement une succursale en France.

### *Première série : Goetschel, MM. W... et C...*

Mardi, 17 octobre, l'affaire a commencé, devant le tribunal, par le jugement de la première série.

Le fabricant expéditeur est actuellement décédé.

Il envoyait en contrebande ses montres pour la France à son gendre, comme lui un des chefs de la maison, et actuellement en état d'arrestation.

De plus, son gendre a expédié des montres à deux négociants parisiens, MM. W... et C..., prévenus libres.

Le tribunal de Montbéliard était présidé par M. Nectoux, le siège du ministère public occupé par M. Stoll, procureur de la République.

Au banc de la défense, M. Masse, un avocat israélite du barreau parisien, pour Goetschel, et M. Percerou, un brillant avocat montbéliardais, pour MM. W... et C...

M. Percerou, qui connaît à fond toute la jurisprudence de contrebande, plaidera vraisemblablement pour la plupart des autres inculpés dans les autres séries.

*Perrot.* — 1,800,000 francs d'amende.

Le voiturier Perrot qui va comparaître dans les vingt-huit procès est un vieillard de soixante-dix ans.

Les amendes qu'il encourt, d'après la loi, dans cette suite de procès, s'élèveront à plus de 1,800,000 francs.

1,800,000 francs d'amende pour un simple paysan, c'est beaucoup ; Perrot en tire grand orgueil, et, de fait, ses aventures sont celles d'un héros d'opéra-comique d'Auber.

Ajoutons que la douane a, d'avance transigé avec lui pour la modique somme de... cinq cents francs ; Perrot est, en effet, un peu à son aise — ses exploits ayant profité surtout à ceux qui l'emploient — et on espère ainsi obtenir de lui des révélations.

Le voiturier de Maiche a un peu perdu la tête, — il dort, d'ailleurs, pendant la plus grande partie de l'audience.

En définitive, Perrot et Gaetschel sont condamnés à 6 mois de prison chacun et à 325,000 francs d'amende solidairement.

### Nouvelles diverses

**Etats-Unis.** — On télégraphie de Philadelphie au *Times* :

» Si le projet d'abrogation de la loi Sherman a aujourd'hui des chances d'être adopté, c'est que, lorsqu'on a su que le président Cleveland s'était rangé du côté des sénateurs républicains, le bruit a couru que le sénateur Sherman présenterait un nouveau projet comportant une émission d'obligations du Trésor, et que ce projet serait adopté.

« Les démocrates du Sud se sont alors effrayés et n'ont pas voulu se solidariser plus

longtemps avec les argentistes dans une œuvre d'obstruction. »

### BIBLIOGRAPHIE

**Agenda des Arts et Métiers.** — Le Bureau des Arts et Métiers de Fribourg vient de faire paraître sous ce titre un excellent petit volume que tout homme de métier devrait posséder. En effet, cet agenda destiné aux maîtres d'état et ouvriers de tous les métiers, renferme, outre un certin nombre de feuilles pour les recettes et dépenses, 114 pages pour les notices journalières ; une vingtaine de feuilles pour les commandes, les termes de livraisons, les termes de paiement, les entrées et sorties des ouvriers et des apprentis. Cette partie se termine par les tarifs des postes et télégraphes, une table d'intérêts, les poids et mesures.

La II<sup>e</sup> partie, intitulée : *Pour l'atelier*, contient les formules de calcul de surfaces et des corps, tables des carrés, les cubes, le poids, la résistance au poids et à l'arrachement, etc., des divers métaux ; une table pour le calcul des chevaux de force, le calcul de la résistance et de la force des fers ; l'échelle des pas de vis, des roues, des nombres de tours, etc., le calcul des bois équarris, etc.

La III<sup>e</sup> partie renferme la statistique des chemins de fer, des tramways, postes, télégraphes téléphones suisses ; la population, l'importation et l'exportation pour 1891 et 1892 ; notices statistiques sur les différents pays d'Europe comparés à la Suisse ; la statistique des fabriques suisses ; celle des accidents ; les examens d'apprentis, les établissements d'enseignement professionnel, etc.

La IV<sup>e</sup> partie contient la loi fédérale sur les fabriques, la loi fédérale sur la responsabilité

civile, l'arrêté fédéral du 3 juin 1891 relatif au même objet : un clair résumé de la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite, l'indication des arrondissements de poursuites, des explications très claires sur les différentes dispositions du Code fédéral des obligations relatives aux métiers.

La V<sup>e</sup> partie contient des renseignements sur la correspondance d'un homme de métier, les soumissions, les lettres de change, les contrats d'entreprise, etc., puis un excellent Règlement d'atelier que chacun s'empressera de prendre comme modèle.

Enfin la VI<sup>e</sup> partie renferme la liste des diverses Sociétés d'arts et métiers qui sont en Suisse. On regrette ici l'absence de l'localité de la Suisse romande, sauf Fribourg et La Chaux-de-Fonds. Le tout se termine par l'indication de fabriques ou maisons qui livrent les matières premières ou mi-fabriquées. Une carte de la Suisse et une carte des chemins de fer complètent le volume.

Cette vraie encyclopédie comprend 200 p. Chacun voudra posséder ce volume.

Le prix de l'*Agenda*, relié en toile avec titre doré, est de 2 fr. 50. — *Adresser les offres au Bureau des Arts et Métiers, à Fribourg*. Le volume est également en vente, à Fribourg : Librairie de l'Université ; Librairie Labastrou ; Librairie P. Meyli ; Librairie Rody ; Papeterie Ch. Meyer ; Librairie catholique. — A Lausanne : Librairie Payot. — A Genève : Librairie Stapelmohr ; Librairie Georg. — A Sion : Librairie Kleindienst & Schmid. — A Neuchâtel : Librairie Delachaux et Niestle.

### Cote de l'argent

du 27 Octobre 1893

Argent fin en grenailles . . fr. 125 50 le kilo.

**O** quelle fabrique livre les mouvements à verre ancre ligne droite avec pont de grande moyenne **droit.** 2303-3  
Adresser les offres à la Fédération.

Une fabrique de montres du Jura cherche un bon 2304-3

#### tourneur de boîtes

métal et acier. Bons appoinemens. **Inutile de se présenter sans certificat de capacité et moralité.** Adresser les offres sous C 5949 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.

#### FABRICATION de MONTRES

nickel, acier, argent et plaqué de 15 à 24 lignes cylindre et de 18 à 30 lignes à ancre.

Je suis à même de livrer des montres avec cadrons 24 heures blanches et sur fondant heures relief de 18 à 30 lignes. 2302-3

**Dd Ls Monnier,**  
ST-IMIER.

**FRANCOIS BOURGEOIS**  
Rue Levrier, 5, GENÈVE

RUBIS, SAPPHIR, CHRYSOLITH ET GRENAT BRUT  
Importation directe des Indes

USINE HYDRAULIQUE  
pour la fabrication des Joyaux  
d'horlogerie 1961

Diamants et pierres de couleurs  
taillées pour la bijouterie

#### Fabrique de Verres de Montres

Ancienne maison LATOIX. & BASTARD

#### J. BASTARD & REDARD

Successeurs

#### A GENÈVE

21, Quai des Bergues, 21

#### Glaces lentilles brevetées (N° 153)

1/2 boules en blanc et couleur (déposées)

**N.-B.** — La maison n'ayant pas de dépositaire spécial en Suisse prie qu'on lui adresse les ordres directement. 2139-33

#### AVIS

On demande une personne sérieuse pour entreprendre la terminaison de pièces 18 lignes cylindre argent et métal lépinés et savonnettes. On fournirait boîtes et mouvements.  
Adresser les offres case 1432, chaux-de-Fonds. 2295-2

#### CLICHÉS

sur bois, sur zinc et en galvano, pour catalogues industriels, annonces de journaux et reproductions en tous genres.

**Aug. Martin & Cie, à Ardon,**  
(Valais) 2264-19



#### Oxidage

de Boîtes acier

50 Ouvrage soigné 2124

#### Jean FINGER

LONGEAU près Bienné



#### IMPRIMERIE

de la

FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

Chaux-de-Fonds

Déclarations de douane) Types officiels  
avec Bulletins d'expéditions) Raison sociale, etc.

Travail prompt et soigné. — Prix modérés.

# CHARLES HOURIET

horloger-technicien  
à COUVET

de retour d'Amérique et après avoir visité l'exposition et quelques fabriques d'horlogerie, s'occupera comme précédemment de toutes les questions se rapportant aux perfectionnements de la fabrication, il se tient à disposition pour renseignements, conseils, etc.

1898-X

Il rappelle qu'il se charge de toute étude de calibres nouveaux pour pièces simples et compliquées et en exécute les préparatifs de fabrication avec des moyens très exacts.

Fabrique mécanique de boîtes acier  
en tous genres

## ■ ROBERT GYGAX ■ S<sup>T</sup>-IMIER

Spécialité de boîtes fantaisie, carrière invisible, système breveté, pour lesquelles il peut être fait tous sujets d'après dessins.

-52 TÉLÉPHONE 2104

THE MARINE, INSURANCE COMPANY, LIMITED  
Transport-Versicherung. — Assurances transport.

Fondée à Londres en 1836.

Capital fr. 25,000,000. — Réserve fr. 12,000,000.

Assurances du transport de valeurs et de marchandises, par terre et par eau, par polices spéciales, d'abonnement et en bloc. — Assurances de corps de bateaux à vapeur. — Assurances de voyages.

Sécurités de premier ordre. — Conditions avantageuses.

Prière de s'adresser pour tous renseignements au directeur, fondé de pouvoirs pour la Suisse, M. Alfred Bourquin, à Neuchâtel, ou aux agents dans les cantons.

## Diamantine nouvelle

la meilleure poudre pour polissages prompts et soignés d'aciers et métaux.

E. Freitag,  
BIENNE (Suisse)  
Exportation. 2099-22

**Fabrique d'horlogerie**  
**MAURICE DIT ISHEIM**  
16, rue Léopold Robert, 16, CHAUX-DE-FONDS

Montres fantaisie pour Dames.  
Montres répétitions avec toutes complications.

2005-x Assortiment complet en ces spécialités.

Médaille Chicago 1893

## NOUVELLE BOÎTE DE MONTRE ÉCONOMIQUE ET IMPERMÉABLE

de F. BORGEL, fabricant, à Genève



Marque de Fabrication



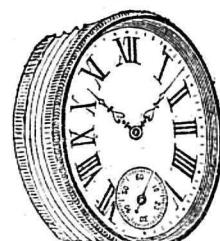
déposée



Brevetée dans tous les pays

Les contrefacteurs seront poursuivis avec toutes les rigueurs de la loi.

Fig. 2



Fabrication en toutes grandeurs et pour tous genres de mouvements

## AVIS

à MM. les Fabricants d'Horlogerie

M. F. Borgel porte à la connaissance de tous les fabricants d'horlogerie qu'ils trouveront des Boîtes économiques et imperméables à vis brevetées toutes faites et montées d'une façon interchangeable et soignée en forme Bassines et Ls XVI

sur mouvements Dubail, Monnin, Frossard &amp; Cie de Porrentruy

» Fontainemelon

à prix réduits et avec emboîtement préparé en argent, galonné, acier et plaqué or.

On fabrique la boîte or sur commande

Représentation et dépôt de vente à Chaux-de-Fonds chez :

**M. Rodolphe Uhlmann, Rue Daniel JeanRichard, 21.**

Forte récompense à toute personne dénonçant un contrefacteur.

Aucune autre fabrique n'est autorisée à la fabrication de cette boîte.

## AVIS

2151

MM. Dubail, Monnin, Frossard & Cie, de Porrentruy avisen MM. les fabricants qu'ils livrent dès maintenant leurs mouvements finissages 19" Glashütte et 18, 19" à ponts avec mécanisme d'emboîtement tout fixé, spécialement destiné pour la Boîte imperméable et économique à vis Borgel.

DUBAIL, MONNIN, FROSSARD &amp; Cie.

## AVIS

2151

La Fabrique de Fontainemelon avise MM. les fabricants qu'elle livre dès maintenant ses finissages 18 et 19" avec mécanisme d'emboîtement tout préparé, spécialement destiné pour la Boîte économique et imperméable à vis Borgel.

FABRIQUE D'HORLOGERIE DE FONTAINEMELON.

## OCCASION

On offre à vendre à un prix exceptionnel de bon marché tout ou partie d'un lot de 700 lépines métal ancre 19 lignes remontoir, cuvettes glace, mouv. nickelés, moitié cadans arabes moitié romains, montres garanties. Adresser les offres Case 2580, Chaux-de-Fonds.

2300-2

Atelier de décoration de boîtes or et argent pour tous pays

Spécialité de décors américains

Le seul atelier faisant bien ce genre

## A. NICOLET

2301-2

Progrès 14, Chaux-de-Fonds.